Article écrit par Service Communication le 8 février 2023

Vignettes Crit’air : des ménages équipés !

En France, 11 métropoles sont concernées par les zones à faibles émissions mobilité. Avez-vous déjà commandé votre vignette Crit'Air ? Décryptage de vos réponses.

- 69 % des personnes sondées sont déjà équipées et ont déjà acheté la vignette Crit'air pour circuler en toute légalité dans les Zones à faibles émissions en vigueur dans les villes concernées.
- 19,9 % ne sont pas en possession de la vignette et 9,8 % disent ne pas l'être mais comptent en commander une.
- 1,3 % ne se prononcent pas.

Vous envisagez d'acheter la vignette Crit'air qui correspond à votre véhicule ? Faites-le sur le seul site officiel https://www.certificat-air.gouv.fr/. Et attention aux arnaques (sms et mails frauduleux) !

Vous avez un doute ? Contactez-nous !